FICHES DE DONNEES DE SECURITE

ENVISION

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: 4525-45L-A

Date de révision: 2018-09-17

Format: UE Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit 4525-45L-A

Legacy Product Code 4525, Glyphosate 450 g/l SL

Nom du produit ENVISION

Contient Glyphosate, sous forme de sel d'isopropylamine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant FMC Agro Limited

Rectors Lane Pentre Flintshire CH5 2DH United Kingdom

Tel: + 44 (0) 1244 537370 E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

Point de contact Tel: +44(0)1244 537370

Email: fmc.agro.uk@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tel: +44(0)1244 537370 (Heures de bureau seulement)

France +33 (0) 1 45 42 59 59

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Symbole de danger non requis.

Ce produit n'a pas de classification dans CLP.

Ce produit ne contient aucun élément d'étiquette.

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Date de révision: 2018-09-17

Version 1

Pictogrammes de danger

Symbole de danger non requis.

Ce produit n'a pas de classification dans CLP.

Ce produit ne contient aucun élément d'étiquette.

2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

3.2 Mélanges:

Nature chimique

Le produit contient 607 g / l de l'ingrédient actif pur glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine, équivalent à 450 g / l de glyphosate acide libre.

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
N-(Phosphonométhyl) glycine	213-997-4	1071-83-6	37	Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible
Glyphosate IPA Salt	213-997-4	38641-94-0	51	Eye Damage 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible
Poly(oxy-1,2-ethanediy l), *phos-phono- ¹butoxy -, isopropylamine salt		431040-31-2	4 (max)	Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)é thoxy)éthanol	205-592-6	143-22-6	1 (max)	Eye Dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible
Alcohols, C8-10 (even numbered), ethoxylated	None	71060-57-6	1 (max)	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible

Informations supplémentaires

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R,H mentionnées

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes puis continuer de rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Contact cutané Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Rincer immédiatement au savon et à

grande eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Si vous ressentez un inconfort, retirez immédiatement de l'exposition. Cas légers: Garder la

personne sous surveillance. Consulter un médecin immédiatement si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter un médecin immédiatement ou appeler une

ambulance.

Ingestion Rincer la bouche avec de l'eau et faire boire beaucoup d'eau ou de lait. NE PAS faire vomir.

En cas de vomissement, rincer la bouche et boire de nouveau. Consulter immédiatement

un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Date de révision: 2018-09-17

Version 1

aigus et différés

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins Une a médicaux immédiats et traitements yeux. particuliers nécessaires

Une attention médicale immédiate est requise en cas d'ingestion ou de contact avec les

Les effets irritants de ce produit peuvent être traités comme d'habitude contre les effets des acides ou des vapeurs acides. De possibles dommages aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

Petit incendie Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO2).

Incendie majeur Jet d'eau, Mousse.

Moyens d'extinction appropriés

Évitez les courants de tuyaux lourds.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

Produits dangereux résultant de Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), phosphorus pentoxide, Oxydes d'azote **la combustion** (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Isoler la zone d'incendie. Évaluer au près. Dike pour éviter le ruissellement.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Équipement de protection individuel, voir section 8. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société" ci-dessus.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour éviter toute contamination ultérieure de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les égouts de surface. Les rejets incontrôlés dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de

Date de révision: 2018-09-17

Version 1

réglementation compétent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Le cas échéant, les drains d'eau de surface doivent être couverts. Les déversements mineurs sur le sol ou toute autre surface imperméable doivent immédiatement être balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement muni d'un filtre final à haute efficacité. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyer la zone avec un détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant inerte tel que liant universel, terre de Fuller, bentonite ou autre argile absorbante et recueillir dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les gros déversements dans le sol doivent être déterrés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les gros déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible par isolement de l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être collectée et retirée pour traitement ou élimination.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Transférer dans un conteneur de récupération étiqueté et fermable pour l'élimination par une méthode appropriée. Consulter la section 13 de la FDS pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Se laver soigneusement après toute manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ce produit doit être mélangé, entreposé ou appliqué en utilisant uniquement des contenants et de l'équipement recouverts d'acier inoxydable, de fibre de verre, de plastique ou de plastique. Ce produit peut réagir avec des récipients en fer, en acier galvanisé et en acier sans revêtement pour produire de l'hydrogène gazeux inflammable. Eviter le contact avec des matériaux incompatibles. Soyez prudent lorsque vous ouvrez le capuchon. Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Protéger contre le gel. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stocker dans des conteneurs fermés et étiquetés. L'entrepôt doit être construit en un matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et doté d'un sol imperméable, sans accès de personnes non autorisées ou d'enfants. Un panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne devraient pas être présents. Une station de lavage des mains devrait être disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Le produit est un pesticide homologué qui ne peut être utilisé que pour les applications pour lesquelles il est enregistré, conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

Date de révision: 2018-09-17

Version 1

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) L'EFSA a établi une LEAE de 0,2 mg / kg pc / jour.

Concentration prévisible sans effet 0.028 mg/l.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Pour l'exposition aux brouillards ou aux aérosols, porter des lunettes de sécurité ou un

écran facial pour les agents chimiques. Maintenir une fontaine de lavage des yeux et des

installations de trempage rapide dans la zone de travail.

Protection des mains Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques tels que le nitrile ou le néoprène.

Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les réutiliser. Vérifiez

régulièrement les fuites.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques pour éviter le contact avec la peau, selon l'étendue de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition au matériau ne peut être évitée pour une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier en matériau résistant aux produits chimiques ou une combinaison en polyéthylène (PE) seront suffisants. Les combinaisons de PE doivent être jetées après utilisation si elles sont contaminées. En cas d'exposition appréciable ou

prolongée, une combinaison de laminé peut être nécessaire.

Protection respiratoire Le produit n'est pas susceptible de présenter un risque d'exposition à l'air lors d'une

manipulation normale, mais en cas de décharge accidentelle du produit produisant une vapeur ou un brouillard lourd, les travailleurs doivent porter un équipement de protection

respiratoire homologué avec un filtre universel, y compris des particules filtre.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la

législation communautaire en matière d'environnement.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide **Aspect** Liquide

Odeur Légère odeur d'amine

Couleur Jaune

Seuil olfactif Aucune information disponible **pH** 5.05 (1% solution dans l'eau)

Point de fusion/point de congélation < 0 °C

Point/intervalle d'ébullition > 100 °C

Point d'éclair > 100 °C

Taux d'évaporation Aucune information disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité: Limite inférieure Aucune information disponible

Aucune information disponible

Page 5/11

4525-45L-A ENVISION

FDS n°: 4525-45L-A

Date de révision: 2018-09-17

Version 1

d'inflammabilité

Pression de vapeur 9.9 x 10³ Pa @ 55°C

Densité de vapeur DensitéAucune information disponible
Aucune information disponible

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Viscosité, cinématique 126.7 mPa.s @ 20°C

Viscosité, dynamique Aucune information disponible

Propriétés explosives Non-explosif Propriétés comburantes Non oxydant

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Teneur en COV (%)

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Densité 1.201 g/ml @ 20°C

Masse volumique apparenteAucune information disponibleKstAucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucune information disponible.

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucune information disponible.

statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger, entreposer ou appliquer ce produit dans des contenants en acier galvanisé ou non doublé. Ce produit peut réagir avec de tels récipients pour produire de l'hydrogène qui pourrait clignoter ou exploser s'il est enflammé. De l'acier inoxydable peut être utilisé.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie. Voir Section 5.2 pour plus d'informations.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Date de révision: 2018-09-17

Version 1

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit est pratiquement non toxique. Cependant, il doit toujours être traité avec les précautions habituelles de manipulation des produits chimiques.

Aucun effet indésirable important sur la santé n'est attendu si de petites quantités (moins d'une bouchée) sont avalées. L'ingestion de formulations similaires a été signalée comme produisant une gêne gastro-intestinale avec nausées, vomissements et diarrhée. On a signalé que l'ingestion de grandes quantités d'un produit similaire entraînait une hypotension et un œdème pulmonaire.

DL50 oral > 2000 mg/kg (rat) (Method: OECD 401)

> 4000 mg/kg (rat) OECD 402 DL50 dermal

> 4.72 mg/l 4 heures (rat) (Method: OECD 403) (Basé sur un produit similaire) CL50 par inhalation

Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Sensibilisation non sensibilisant (Method: OECD 406)

Mutagénicité Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérigène. Cancérogénicité

Non irritant. (Method: OECD 405).

Toxicité pour la reproduction

Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour avoir des effets nocifs sur la

reproduction.

STOT - exposition unique STOT - exposition répétée Aucun effet spécifique après une seule exposition n'a été observé. Les effets suivants ont été mesurés sur l'ingrédient actif glyphosate: Dans les études à long

Non irritant dans les études animales. (Method: OECD 404).

terme sur l'acide libre de glyphosate, les premiers effets mineurs (poids corporel et modifications du poids du foie) ont été observés chez des rats exposés à journée. Aucun signe de toxicité n'a été détecté à aucun niveau, y compris le niveau d'exposition le plus

élevé, soit 4800 mg de glyphosate/kg pc/jour.

Symptômes Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

Danger par aspiration Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité The ecotoxicity of the product is measured as:

- Fish, Rainbow trout (Oncorhynchus mykiss)96 h-LC50: > 1000 mg/l

Date de révision: 2018-09-17

Version 1

- Invertebrates, Daphnids (Daphnia magna)48 h-EC50: > 1000 mg/l

- Algae, Green algae (Pseudokirchneriella subcapitata)72-h IC50: 105.8 mg/l

- Plants, Duckweed (Lemna gibba)7-day NOEC: 3.19 mg/l

- Birds, Japanese quail (Coturnix coturnix japonica)LD50: > 3340 mg/kg

- Earthworms, Eisenia foetida14-day LD50: > 10000 mg/kg soil

- Bees, Honeybee (Apis mellifera africanised)LD50, acute oral: > 100 ug/bee

Glyphosate IPA Salt (38641-9	4-0)			
Ingrédient actif (s)	Duration	Espèce	Valeur	Unités
Glyphosate	48 h EC50	Daphnie	21.6	mg/l
	CL50 5 d	Canard colvert	>5,620	mg/kg
	CL50 5 d	Colin de Virginie	>5,620	mg/kg
	EC50 96h	Algues	2.2	mg/l
	DL50	Bee	>100	μg/abeille

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Glyphosate IPA Salt	-	96 h LC50: = 2.3 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 8.3 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: = 5.6 mg/L (Lepomis macrochirus) static	magna) Static

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne devrait pas se bioaccumuler.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Pas mobile dans le sol.

Mobilité

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Date de révision: 2018-09-17

Version 1

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Transférer à un conteneur approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination

spécialisée. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des

récipients chimiques ou utilisés. Ne pas décharger dans les égouts. Éliminer conformément

aux réglementations locales.

Emballages contaminés Nettoyer le récipient avec de l'eau. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué

de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Eliminer l'eau de rinçage en

accord avec les directives locales et nationales.

Code de déchets du CED 02 01 08

AUTRES INFORMATIONS NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations

européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REMARQUE NON CLASSIFIÉ COMME DANGEREUX AU SENS DES RÈGLEMENTS DE

TRANSPORT.

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Polluant marinSans objet

Danger pour l'environnement Le produit peut être nocif dans l'environnement.

14.6 Dispositions spéciales Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut entraîner des

dommages pour la santé. Ne pas relâcher dans l'environnement.

Ce produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

14.7 Transport en vrac

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Le produit peut être nocif dans l'environnement.

14.6 Dispositions spéciales Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut entraîner des

dommages pour la santé. No descargar al medio ambiente.

ADR/RID

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Le produit peut être nocif dans l'environnement.

14.6 Dispositions spéciales Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut entraîner des

dommages pour la santé. Ne pas relâcher dans l'environnement.

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Le produit peut être nocif dans l'environnement.

14.6 Dispositions spéciales Évitez tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut entraîner des

dommages pour la santé. Ne pas relâcher dans l'environnement.

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Date de révision: 2018-09-17

Version 1

d'environnement

Union européenne

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
N-(Phosphonométhyl)glyci ne 1071-83-6		Х	Х	Х	X	X	Х	X
Glyphosate IPA Salt 38641-94-0		Х	Х	Х	Х			Х
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), phos-phono-butoxy-, isopropylamine salt 431040-31-2	Х	Х						
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthox y)éthanol 143-22-6	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Alcohols, C8-10 (even numbered), ethoxylated 71060-57-6	Х	Х			Х	Х		Х

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas obligatoire pour ce produit.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Légende

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

EINECS: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

4525-45L-A ENVISION

FDS n°: 4525-45L-A

Date de révision: 2018-09-17

Version 1

Système général harmonisé (SGH) GHS:

Association internationale du transport aérien (IATA) IATA:

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

DL50 (dose létale) DL50:

Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) PBT:

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

Valeur limite à courte terme STEL:

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: **SVHC**

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision: 2018-09-17

Cause de la révision: Commercialisation initiale.

Conseil en matière de formation Ce matériel ne doit être utilisé que par des personnes sensibilisées à ses propriétés

dangereuses et ayant reçu des instructions sur les mesures de sécurité requises.

Avis de non-responsabilité

Les informations ci-dessus sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Cette société ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité